

COMITE DE DIRECTION

Du Jeudi 28 Mars 2024

A 19h30

Membres présents : Mmes C. MARIETTE - P. SERFATY

JC. NEEL – G. DORIZON - D. ROUXELIN – O. LECOEUR - A. LEFEVRE - G. PACILLY - M. QUESNEL – S. HAMON – W. LEDOYEN – F. PAING – J. LUCAS – D. CHANCEREL

Membres excusés:

Mmes C. LEGEARD - P. EVAIN

Mrs JP. LOUISE - R. ROUX

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un Président de séance
- 2. Art. 13.7 des statuts du District
- 3. Art. 14.1 des statuts du District
- 4. Candidature(s) d'un(e) Président(e) intérimaire
- 5. Election d'un(e) Président(e) intérimaire

Ouverture de la réunion :

J.C NEEL en tant que Secrétaire Général et de doyen d'âge accueille les membres du Comité de Direction et conformément aux textes réglementaires des statuts du District de la Manche (art.13.7 et 14.1) propose l'élection à main levée d'un président de séance chargé de diriger les travaux et d'organiser le déroulé des travaux.

Le secrétaire général demande aux membres présents quels sont ceux qui font acte de candidature, D. ROUXELIN se présente. Seul candidat, D. ROUXELIN est élu à la majorité absolue.



Suite à la prise de fonction de D. ROUXELIN comme président de séance, D. CHANCEREL prend la parole. Il demande aux élus de bien vouloir excuser J.P LOUISE de son absence, retenu par une obligation incontournable. Il précise que le trésorier du District souhaite que l'élection d'un président soit reportée au vu de son indisponibilité. D CHANCEREL et O. LECOEUR se joignent à cette demande.

Après plusieurs échanges et un tour de table, les membres présents ne s'expriment pas à la majorité pour la remise de l'élection. D. CHANCEREL regrette cette décision et prend la décision de ne pas participer à la suite de la réunion et quitte la salle.

Art.13.7 et Art.14.1:

D.ROUXELIN, président de séance, présente et explique le contenu des articles 13.7 et 14.1.

Art.13.7 : Les dispositions de l'article 13.7 des Statuts du District ne pourront être mises en œuvre qu'à compter de la vacance du poste de Président du District de la Manche. Cette vacance ne peut résulter que de deux procédés :

- Une démission ou mise en retrait spontanée de M. Vincent DUBOURG
- <u>Une révocation du Comité Directeur dans son ensemble par l'Assemblée Générale.</u>
- M. Vincent DUBOURG a été avisé par mail du 21 mars 2024 de Mme ABERGEL KERSTIE (Directrice de la Ligue) de sa suspension de licence à titre conservatoire jusqu'au terme de la procédure engagée (PV Comité de Direction de Ligue du 20 mars 2024).
- M. Vincent DUBOURG a répondu à ce mail le 22 mars 2024 par lequel il avait pris acte de la décision de la Ligue de Normandie et qu'il se mettait en retrait de sa fonction de Président du District de la Manche jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le poste de Président du District de Football de la Manche est alors vacant.

Art.14.1: En cas de vacance du poste de Président, le Comité de Direction procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

Précision de la FFF: Toutefois, au regard de ce qui se fait en matière électorale, il y a de considérer que ce dernier ne pourrait être élu qu'à condition qu'il obtienne la majorité absolue des suffrages en fonction du nombre de votants présents.





Candidature d'un(e) Président(e) intérimaire :

Le Président de séance demande s'il y a un ou des candidats à cette fonction.

M. S.HAMON, seul candidat, prend la parole : son souhait de proposer sa candidature à ce poste de président intérimaire est avant tout de fédérer tous les acteurs du district, Continuer à gérer le fonctionnement du district, tout faire pour œuvrer ensemble à la mise en place des nombreuses manifestations ainsi qu'à la gestion des compétitions jusqu'à la fin de la saison.

D.ROUXELIN demande 2 scrutateurs pour organiser et mettre en place cette élection à bulletin secret. P. SERFATY et LUCAS, se proposent et procèdent aux déroulements du vote et au dépouillement.

Nombre de votants : 13 votants

Résultats du vote :

11 membres ont voté « POUR »

2 membres ont voté « BLANC »

M. HAMON Stéphane est élu Président intérimaire à la majorité absolue jusqu'à la fin de la mandature en cours.

Le président élu remercie le comité de direction de sa confiance, il précise qu'un comité de direction sera programmé très prochainement, les membres présents retiennent la date du jeudi 4 avril prochain, qui se doit d'être confirmée.

L'ensemble des élus reporte les réunions de secteurs à une date ultérieure, diffusée dans les meilleurs délais.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le Vice-Président du District

Jean-Claude NEEL

Le Secrétaire de la séance

Denis ROUXELIN

Le Président de séance

Guy DORIZON

Le Président du District Stéphane Hamon





